

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le seize octobre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	19
Votants	24

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, RATILLON (Menetou-Couture) à M. HURABIELLE, RODRIGUES (Torteron) à M. SAUVAGNAT.

Délibération n° 77/2025

Maison intercommunale des services
Approbation de l'Avant Projet
Définitif

SECRETAIRE : M. LAURENT

VU les délibérations du Conseil Communautaire n°9/2025, 10/2025, 84/2024, 11/2025,34/2025.
VU le dossier d'APD envoyé à la CDC le 10 octobre 2025,
VU la réunion technique qui s'est tenue à la CDC le 15 octobre 2025,

Le Président donne lecture des principales conclusions de la phase APD et indique que l'estimation des travaux est fixée à 515 000 €HT. Il propose à l'Assemblée l'approbation de la phase l'APD.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,


- VALIDE** la phase APD du programme de travaux
- AUTORISE** le Président à débiter la réalisation de la phase PRO des études et à la signer
- AUTORISE** le Président à lancer les appels d'offres
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 16 octobre 2025.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le Président,
Olivier HURABIELLE



Publié le 23/10/25 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le seize octobre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	19
Votants	24

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, RATILLON (Menetou-Couture) à M. HURABIELLE, RODRIGUES (Torteron) à M. SAUVAGNAT.

Délibération n° 78/2025

CONSTRUCTION de la Gendarmerie à Jouet sur l'Aubois

SECRETAIRE : M. LAURENT

Vu les délibérations n° 64/2023 et 06/2024 du Conseil Communautaire,

Vu le décret 93 du 28 janvier 1993, concernant l'attribution de subventions d'investissement par le ministre de l'intérieur aux collectivités territoriales qui financent des opérations immobilières de construction de gendarmerie,

Vu le courrier du 29 septembre 2025 du Colonel Anthony CLERBOUT informant de la validation du projet de construction de la nouvelle brigade fixe de Jouet sur l'Aubois par la direction Générale de la Gendarmerie Nationale,

Considérant la réunion du 07 octobre 2025,

M. le Président propose de construire une brigade de proximité de gendarmerie à l'effectif de 4 sous-officiers et 2 gendarmes adjoints volontaires nécessitant la construction de logements, d'un bâtiment à usage de bureaux et de locaux spécifiques ainsi que de locaux techniques.

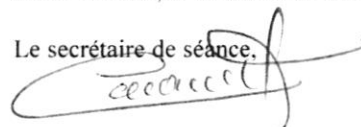
Ce projet intégrera la quote-part de locaux de services et techniques au profit de » la brigade territoriale mobile permettant ainsi de redimensionner le projet immobilier global de 4.66 à 6.16 unités de logement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 23 voix pour et 1 abstention (Mme Albert),

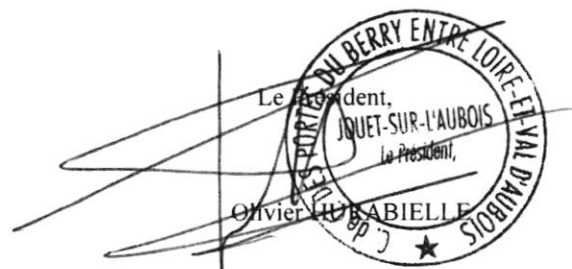
- Emet un avis favorable pour engager la construction de la gendarmerie de Jouet sur l'Aubois comme énoncé ci-dessus en choisissant le cadre juridique du décret 93 du 28 janvier 1993.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 16 octobre 2025.

Le secrétaire de séance,



Serge LAURENT



Le Président,
JOUET-SUR-L'AUBOIS
La Président,
Olivier HURABIELLE

Le seize octobre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	19
Votants	24

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, RATILLON (Menetou-Couture) à M. HURABIELLE, RODRIGUES (Torteron) à M. SAUVAGNAT.

Délibération n°79/2025

GENDARMERIE
Acquisition parcelle Jouet sur l'Aubois

SECRETARE : M. LAURENT

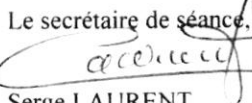
M. le Président propose l'acquisition d'une parcelle attenante au siège de la CDC afin de construire la Gendarmerie.

La parcelle est référencée 1789 pour 4 834 m2, elle appartient à la commune de Jouet/ L'Aubois, le prix a été fixé à 1€ la parcelle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle n°1789 pour 1€ à la commune de Jouet sur l'Aubois.
- **PREND** en charge l'ensemble des frais nécessaires à la l'achat et les frais d'acte notarié.
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte notarié.
- **AUTORISE** le Président à signer les documents afférents à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 16 octobre 2025.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le président,

Olivier HURABIELLE

Publié le 23/10/25 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

Le seize octobre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	19
Votants	24

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAULT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, RATILLON (Menetou-Couture) à M. HURABIELLE, RODRIGUES (Torteron) à M. SAUVAGNAT.

Délibération n° 80/2025

**CONSTRUCTION de la Gendarmerie à Jouet sur l'Aubois
Recrutement AMO**

SECRETAIRE : M. LAURENT

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.5214-16 et L.5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique (CCP), notamment les dispositions relatives aux attributions du maître d'ouvrage et aux marchés publics ;

Vu l'intérêt communautaire défini par la Communauté de communes en matière de prévention de la délinquance ;

Vu les échanges techniques intervenus avec la Gendarmerie nationale relatifs à un besoin d'implantation à Jouet-sur-l'Aubois ;

Vu le courrier du ministère de l'Intérieur reçu en date du 29 septembre 2025 confirmant la validation du projet de nouvelle brigade ;

Considérant :

- la nécessité de doter le territoire d'une brigade de gendarmerie répondant aux besoins de sécurité et de service public ;
- que l'opération, par son importance et sa vocation intercommunale, relève de l'intérêt communautaire ;
- qu'il convient d'arrêter un programme fonctionnel et une enveloppe financière prévisionnelle, et d'autoriser les démarches et procédures de commande publique nécessaires ;
- qu'il est opportun d'habiliter le Président à conduire les démarches administratives, foncières et financières, ainsi qu'à négocier le bail à mettre en place avec l'État ;

Expose :

La Communauté de communes des Portes du Berry projette la réalisation d'une brigade de gendarmerie sise route de Nevers à Jouet-sur-l'Aubois, sur la parcelle cadastrée A 1789 et éventuellement sur une partie de la parcelle cadastrée A 1767, comprenant notamment :

- des locaux de service (accueil du public, bureaux) ;
- des locaux techniques ;
- des logements de fonction pour les personnels et leurs familles (5 logements à construire dès maintenant pour la brigade de proximité et réserve foncière à prévoir pour 6 logements complémentaires dans le cadre du projet de brigade territoriale mobile) ;
- les prestations associées (voiries et réseaux divers, clôtures, signalétique, aménagements paysagers).

Le programme fonctionnel est arrêté dans ses lignes directrices sur la base des référentiel, guide technique spécifique et préconisations transmis par la Gendarmerie nationale.

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 018-200011781-20251016-802025-DE

S²LOW

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 3 543 424 € TTC, ventilée comme suit :

- frais préliminaires (relevé topographique et études de sols) : 20 400 €,
- travaux, y compris branchements/raccordements et aléas : 2 956 380 €
- prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination SPS, maîtrise d'ouvrage) : 510 931 €,
- assurances : 37 713 €,
- frais annexes 15 000 €.

Le plan de financement prévisionnel envisagé pour ce montant de 3 543 424 € TTC est le suivant :

- subvention d'Etat : 267 110 €,
- DETR année 2026 : 400 000 €,
- DETR année 2027 : 400 000 €,
- récupération FCTVA : 584 285 €,
- Emprunt par la Communauté de communes : 1 892 029 € (en fonction de sa durée et de son taux, cet emprunt sera compensé en totalité ou en partie par les loyers versés par la Gendarmerie, actuellement évalués à 89 037 € par an).

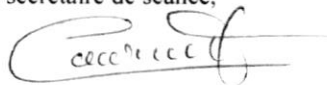
Au regard de la complexité de l'opération et du montant des mouvements financiers, la réalisation de ce projet de construction est envisagée sous la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage conformément aux dispositions des articles L2422-5 à L2422-11 du CCP.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire , à 23 voix pour et 1 abstention (Mme Albert) :

1. Approuve le principe de l'opération de construction d'une brigade de gendarmerie à Jouet-sur-l'Aubois telle que décrite ci-dessus.
2. Approuve le programme fonctionnel ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle fixée à 3 543 424 € TTC.
3. Autorise la réalisation du projet sous la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage et autorise le lancement de la consultation du mandataire selon les règles du Code de la commande publique.
4. Autorise le Président à : - lancer, conduire, attribuer et signer les procédures susvisées, y compris les avenants dans la limite du budget de l'opération ; - déposer les demandes d'urbanisme (permis, autorisations), solliciter toutes subventions, engager et conclure les actes et démarches fonciers (acquisitions amiables, promesse, servitudes, actes notariés), ainsi que les conventions techniques (accès, réseaux, concessionnaires) ; - arrêter le montage juridique d'occupation avec l'État et signer tout protocole, convention d'occupation, bail, ainsi que les conventions relatives aux charges et à la maintenance ;
5. Voir mention sur affectation budgétaire (budget principal ou budget annexe)
6. Arrête le plan de financement prévisionnel.
7. Précise que la présente délibération fera l'objet des formalités de publicité et de transmission au contrôle de légalité et deviendra exécutoire conformément aux textes en vigueur.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 16 octobre 2025.

Le secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Le Président

Olivier HURABIELLE



Publié le 23/10/2025 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le seize octobre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	19
Votants	24

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, RATILLON (Menetou-Couture) à M. HURABIELLE, RODRIGUES (Torteron) à M. SAUVAGNAT.

Délibération n° 81/2025

**Renonciation à l'implantation
d'une structure modulaire pour la
gendarmerie**

SECRETAIRE : M. LAURENT

VU les délibérations du Conseil Communautaire n°63/2023 et 44/2024.

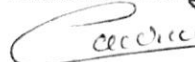
M. le Président rappelle les délibérations prises en faveur de l'implantation d'une structure modulaire pour accueillir provisoirement les gendarmes. Considérant le coût de cette implantation et l'avancée du projet de construction de la brigade de Jouet/L'Aubois, M. Le Président propose de renoncer à l'implantation de cette structure modulaire provisoire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Décide de renoncer au projet d'implantation d'une structure modulaire pour accueillir la gendarmerie.
- Dit que les délibérations n°63/2023 et 44/2024 sont annulées.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 16 octobre 2025.

Le secrétaire de séance,


Serge LAURENT

Le Président


Olivier HURABIELLE



Publié le 23/10/25 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

Le seize octobre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	19
Votants	24

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, RATILLON (Menetou-Couture) à M. HURABIELLE, RODRIGUES (Torteron) à M. SAUVAGNAT.

Délibération n°82/2025

GENDARMERIE
Création d'un budget annexe

SECRETAIRE : M. LAURENT

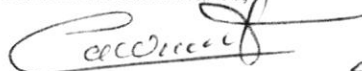
Vu la délibération actant la construction de la Gendarmerie à Jouet sur l'Aubois, M. le Président propose de créer un budget annexe qui sera dédié à la construction et à la gestion future de la Gendarmerie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **DECIDE** de créer un budget annexe « GENDARMERIE » à compter du 01/01/2026.


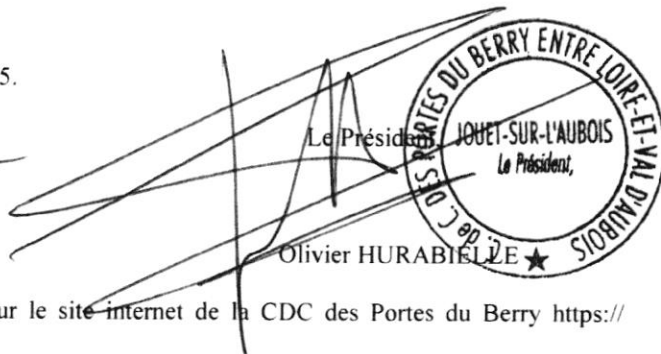
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 16 octobre 2025.

Le secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Le Président



Olivier HURABIELLE

Publié le 23/10/2025 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le seize octobre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	31
En exercice	19
Présents	19
Votants	24

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, RATILLON (Menetou-Couture) à M. HURABIELLE, RODRIGUES (Torteron) à M. SAUVAGNAT.

Délibération n° 83/2025

**Personnel
Participation contrat labellisés de
protection sociale complémen-
taire en matière de santé**

SECRETAIRE : M. LAURENT

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 827-1 et suivants,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la Circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'Ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'Accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale,

M. le Président propose de mettre en place une participation pour la protection sociale complémentaire en matière de santé et de la fixer à 35€/ mois par agent.

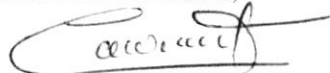
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents:

Décide de participer au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 35 euros par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail, sous réserve qu'il produise un justificatif de cette labellisation chaque année.

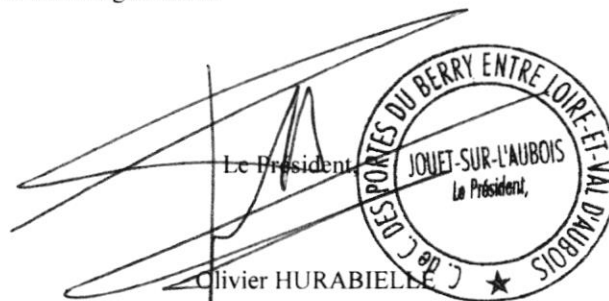
Dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2026.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 16 octobre 2025.

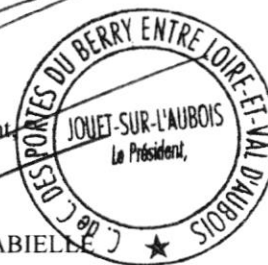
Le secrétaire de séance,



Serge LAURENT



Le Président,
Olivier HURABIELLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le seize octobre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	19
Votants	24

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, RATILLON (Menetou-Couture) à M. HURABIELLE, RODRIGUES (Torteron) à M. SAUVAGNAT.

Délibération n° 84/2025

Implantation nouvelles caméras

SECRETAIRE : M. LAURENT

Vu le système de vidéo protection déjà en place
Considérant les raisons techniques (logiciel spécifique)
Vu l'article R2122-3 du code la commande publique,
Compte tenu des entreprises habilitées à utiliser le logiciel déjà en place,

M. le Président propose de retenir la société Citeos pour l'extension du système de vidéo protection.

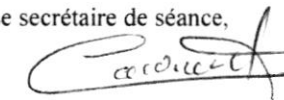
Le conseil communautaire , après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

-Décide de retenir la société CITEOS pour l'extension du système de vidéo protection pour un montant de 69 999.90€HT.

- Autorise M. le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.

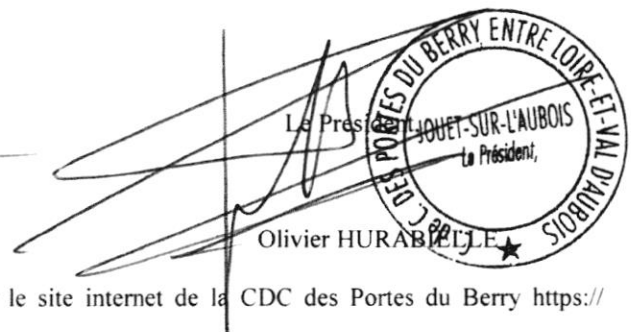
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 16 octobre 2025.

Le secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Le Président,



Olivier HURABIELLE

Publié le 23.10.2025 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le seize octobre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	31
En exercice	31
Présents	19
Votants	24

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, RATILLON (Menetou-Couture) à M. HURABIELLE, RODRIGUES (Torteron) à M. SAUVAGNAT.

Délibération n° 85/2025

GEMAPI
Convention de mise à disposition
des manivelles des ouvrages

SECRETAIRE : M. LAURENT

M. le Président rappelle que les manivelles des ouvrages de protections de la Canche et de la porte anti retour à Marseilles les Aubigny, ont été confiées à la CDC lors du transfert de la compétence GEMAPI.

Il a été convenu que les communes de Cours les Barres et Marseilles les Aubigny prennent les manivelles et qu'elles se chargent de l'ouverture et la fermeture des ouvrages en cas de crue et de décrue en fonction des préconisations.

M. le Président indique qu'une convention de mise à disposition des manivelles a été rédigée et demande au Conseil communautaire de l'autoriser à la signer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

-Décide de mettre à disposition les manivelles des ouvrages de protection aux communes de Cours les Barres et Marseilles les Aubigny.

- Autorise M. le Président à signer les conventions.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 16 octobre 2025.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le Président,
Jouet-sur-l'Aubois
La Présidente,

Olivier HURABIELLE

Publié le 23/10/2025 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

Nombre de conseillers	31
Présents	19
Votants	24

Délibération n° 86/2025

Etablissement public Loire
Rapport annuel

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 018-200011781-20251016-862025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le seize octobre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseille lès Aubigny), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, RATILLON (Menetou-Couture) à M. HURABIELLE, RODRIGUES (Torteron) à M. SAUVAGNAT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

M. le Président présente le rapport annuel de l'établissement public Loire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **PREND** acte de la réception du rapport annuel de l'établissement public Loire..

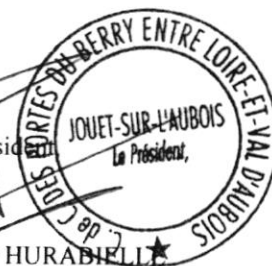
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 16 octobre 2025.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le président

Olivier HURABIELLE



Publié le 23/10/25 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

Nombre de conseillers	31
Présents	19
Votants	24

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 018-200011781-20251016-872025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le seize octobre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, RATILLON (Menetou-Couture) à M. HURABIELLE, RODRIGUES (Torteron) à M. SAUVAGNAT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 87/2025

SMIRTOM
Rapport annuel

M. le Président présente le rapport annuel sur le syndical du SMIRTOM St AMANDOIS.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **PREND** acte de la réception du rapport annuel du SMIRTOM du St AMANDOIS.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 16 octobre 2025.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le président,

Olivier HURABIELLE



Publié le 23/10/25 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

Nombre de conseillers	31
Présents	19
Votants	24

Délibération n° 88/2025

TRANSFERT DE LA COM-
PETENCE
« INFRASTRUCTURES DE
RECHARGE DES VEHI-
CULES ELECTRIQUES » AU
SDE18

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 018-200011781-20251016-882025-DE

S'LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le seize octobre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS : MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à Mme CADIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, RATILLON (Menetou-Couture) à M. HURABIELLE, RODRIGUES (Torteron) à M. SAUVAGNAT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Monsieur le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-37 ;
Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
Vu le Règlement technique et financier relatif aux infrastructures de recharge des véhicules électriques du SDE18 ;

Le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, en tant que syndicat mixte à la carte, peut proposer à ses collectivités adhérentes, en plus de ses activités de base que sont les distributions publiques d'électricité et de gaz, des compétences « à la carte », c'est-à-dire engageant uniquement les collectivités volontaires.

Ainsi, il est possible pour les collectivités qui le souhaitent de confier au SDE 18 la compétence liée au service public d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables comprenant, notamment mais de manière non exhaustive :

La définition d'un schéma cohérent de déploiement des dites infrastructures pour l'ensemble du département du Cher ;

La maîtrise d'ouvrage des opérations de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures ;

Et toutes initiatives visant à promouvoir la mobilité électrique.

La communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois a transféré la compétence « Infrastructures de recharge des véhicules électriques » en 2015, selon les conditions de la Délégation de service public qui était alors en œuvre.

La gestion des IRVEs se faisant dorénavant en quasi-régie, il convient de mettre à jour le transfert de compétence.

Siège social :

54, Route de Nevers
18320 Jouet sur l'Aubois
Tel : 02.48.77.55.50
cdcportesduberry@orange.fr

L'assemblée délibérante du SDE 18 a adopté le règlement technique et financier relatif à la compétence infrastructures de recharge des véhicules électriques afin de définir des modalités de mise en œuvre de cette compétence.

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 018-200011781-20251016-882025-DE

S'LO

Une contribution demandée aux collectivités fait l'objet d'une délibération au
La dépense est inscrite au budget de fonctionnement des collectivités adhérentes.

En outre, les collectivités adhérentes versent une participation financière au titre des travaux d'installations des infrastructures, selon le plan de financement proposé par le SDE 18.

Considérant que la Communauté de Communes est adhérente au SDE 18 ;
Considérant que le transfert de la compétence « Infrastructures de recharge des véhicules électriques » au SDE18 permettra une mutualisation du service de recharge des véhicules et une diminution du coût afférent ;

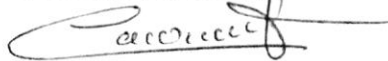
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

TRANSFERE au Syndicat Départemental d'Energie du Cher la compétence relative au service public d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, selon les conditions indiquées par la présente, à compter de la signature de délibération.

AUTORISE le Président à signer tous les actes s'y rapportant.

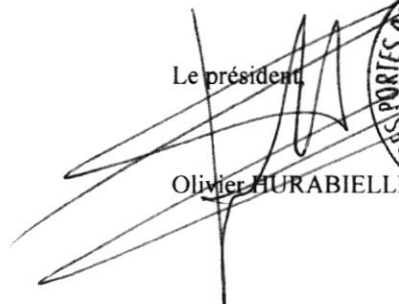
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 16 octobre 2025.

Le secrétaire de séance,

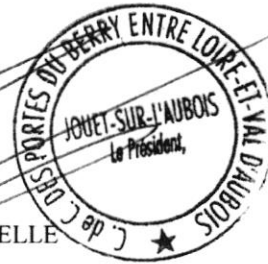


Serge LAURENT

Le président,



Olivier HURABIELLE



Publié le 23/10/25 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>